

Modifications de l'accès à la classe exceptionnelle

Paris, le 10/11/2023

Bonjour M. le directeur,

Le SNE est évidemment favorable à un accès plus étendu à la classe exceptionnelle. Le dispositif présenté cette semaine amène notre syndicat à porter quelques remarques à votre connaissance :

- Le SNE regrette que le seul critère pris en compte pour l'accès à la classe exceptionnelle soit l'avis du supérieur hiérarchique. Dans le premier degré, les contacts entre enseignants et IEN ne sont pas les mêmes suivant les fonctions occupées. Les possibilités d'accès à la CE ne seraient donc pas les mêmes pour tous. **Le SNE réclame donc l'introduction de critères objectifs d'évaluation et de pondération (par exemple l'ancienneté ou l'échelon) afin que les enseignants soient sur un pied d'égalité.**

- Le discriminant d'ancienneté dans le corps conduirait à reproduire la situation de blocage qui existe déjà pour les anciens instituteurs lors de l'accès à la Hors Classe. **Le SNE demande donc que le discriminant soit l'ancienneté générale de service et non l'ancienneté de corps.**

- La fin des viviers n'est pas, contrairement à ce qui avait été annoncé, compensée par une mesure permettant la prise en compte de l'exercice antérieur de fonctions particulières. **Le SNE rappelle donc le ministère à son engagement premier et à la valorisation de l'engagement des collègues qui prennent sur eux d'exercer des fonctions particulières.**

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à nos remarques et aux conséquences que vous saurez en tirer.

Je vous adresse, M. le directeur, mes plus respectueuses salutations,

Philippe Ratinet

Président du SNE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Ratinet', written over a light blue circular stamp or watermark.